



Le Matin Dimanche
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 123'806
Parution: hebdomadaire

N° de thème: 314.013
N° d'abonnement: 1096667
Page: 10
Surface: 21'804 mm²

L'affaire des jumelles disparues revient au Parlement vaudois

Enquête La députée socialiste au Parlement vaudois Jessica Jaccoud demande l'ouverture d'une enquête sur le rôle de la police le jour de la disparition des jumelles de Saint-Sulpice.

La jeune députée nyonnaise Jessica Jaccoud veut que le Conseil d'Etat établisse un rapport complet sur le contexte de la disparition des jumelles de Saint-Sulpice (VD), alors âgées de 6 ans. Dans ce sens, l'élue demandera mardi prochain au Parlement la création d'une commission qui devra évaluer cette proposition. L'idée est de faire un «bilan critique» du travail effectué dans cette affaire par la police et par le ministère public, pour comprendre le déroulement des faits et pour savoir s'il faut améliorer la vigilance des autorités en matière d'enlèvement de mineurs. «A ce jour, la police et le ministère public n'ont jamais dit s'ils avaient fait une enquête interne sur ce qui s'était passé et, surtout, s'ils avaient déterminé d'éventuels dysfonctionnements», précise Jessica Jaccoud, qui aimerait savoir quelles leçons les autorités ont tiré de ce drame.

Les jumelles Alessia et Livia ont disparu le 30 janvier 2011, après avoir été kidnappées par

leur père. Ce dernier s'est suicidé en se jetant sous un train dans le sud de l'Italie. Depuis, les polices européennes disent avoir tout tenté pour retrouver les fillettes. Mais, cinq ans après les faits, personne ne sait où elles se trouvent.

Irina Lucidi, la maman des jumelles, estime que tout n'a pas été fait pour retrouver ses enfants. Elle ne comprend toujours pas pourquoi la police vaudoise n'a pas activé immédiatement l'alerte enlèvement en Suisse. Selon elle, les agents avaient tous les éléments en main, dans les heures qui ont suivi le kidnapping, pour déclencher le système fédéral de recherche. Dans un livre en Italien, «Mi sa che fuori è primavera», la maman avait aussi pointé du doigt l'attitude du ministère public à son égard et son manque d'entrain dans les recherches.

N'est-ce pas un peu tard pour une intervention au Parlement? Pourquoi ne pas avoir déposé ce postulat plus tôt? «Ce n'est que récemment que j'ai rencontré Irina Lucidi et les membres de la Fondation Missing Children Switzerland (MCS). Une fondation qu'elle a créée suite à ce drame. J'ai été touchée par la profonde sensibilité de la per-

sonne. J'ai été aussi surprise par les questions légitimes qu'elle se pose et qui n'ont toujours pas reçu de réponses des autorités», explique Jessica Jaccoud.

La démarche au Parlement de la députée, qui est soutenue officiellement par la Fondation MCS, ne veut pas juger le travail de la police et du procureur. «Nous n'en avons pas la compétence. Et ce n'est pas notre rôle», détaille-t-elle. Le postulat, en revanche, veut comprendre pourquoi l'alerte enlèvement n'a pas été activée. Les critères pour l'activer sont peut-être trop rigides, demande la députée: «Si c'est le cas, il faut adapter ces critères à la réalité du terrain.»

Le jour de la disparition des jumelles, l'alerte n'a pas été activée pour une question de principe. Les fillettes ont été enlevées par leur père. A l'époque, selon les autorités vaudoises, un parent était rarement considéré comme une menace. «C'est absurde, estime la députée. Et aujourd'hui encore plus après la disparition des jumelles.» Elle espère que ce principe n'est plus en vigueur dans la police cantonale. «Les Vaudois ont le droit de savoir», conclut-elle.

Dominique Botti